

Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du CC du 15 février 2018 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

### 1. Appel

#### Acceptation de l'ordre du jour

#### Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 7 décembre 2017

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Dans le public, le président relève la présence de Mme Corinne Brandt, commandante de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont, de M. Dominique Gamboni, chef du service technique et de M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex.

Se sont excusés : Mmes les députées Monique Ryf, Florence Gross, Pauline Tafelmacher, M. le député Jean-Rémy Chevalley, Mme Lena Lio, présidente du CC de Pully et Mme Nicole Félix, présidente du CC de Savigny.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusées** : Mmes les Conseillères S. Brändle, M. de Watteville, C. Gygi, D. Mangold, M. A. Ramoni-Perret, P. Salathé, A. Zoia et MM. les Conseillers F. Bovay, G. De Pierri, C. Devalte, O. Guignard, A. Kalogeropoulos, E. Monsutti, O. Schaer, A. Trumic.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

**Personnes absentes** : Mme V. Rodondi et MM. M. Belardinelli, M. Cavadini, F. Zürcher

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 7 décembre est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

### 2. Assermentation de Monsieur Plinio Crivelli

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Plinio Crivelli de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

### 3. Communication du Bureau du Conseil

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Christian Sticht.

Le président informe que les membres du Bureau se sont réunis le 4 janvier afin de peaufiner l'organisation de cette année.

Le 27 janvier 2018, M. Markides a représenté le Bureau lors de la cérémonie de passation de pouvoir du commandement du SDIS Ouest-Lavaux.

Dans le planning des séances du Conseil Communal, le président informe que la date de réserve du 5 avril a été retirée. La date du 5 mars pour la présentation des préavis est également libérée.

#### **4. Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

*Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.*

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

#### **5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)**

Pour la CCU, M. P. Bugnon n'a pas de communication.

Pour la CCU, M. J.-C. Bartolacelli n'a pas de communication.

Pour le Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli n'a pas de communication.

#### **6. Préavis N° 01/2018 : « Fusion ORPC Lavaux-Oron – Adoption des statuts de l'Association intercommunale de l'ORPC du District de Lavaux-Oron »**

Le président donne la parole à M. Bartolacelli, pour la commission désignée pour étudier l'objet, qui lit le rapport de la Commission.

Le président indique que le rapport a omis d'indiquer que Mme A. Ramoni-Perret était présente à la séance de présentation du 15 janvier en tant que représentante de la commission des finances.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. J.-C. Favre s'interroge sur ce que l'on gagne avec le budget de Fr 23.50 par habitant et combien l'on payait avec l'ancienne structure. Mme la Municipale Greiner-Meylan répond que les coûts pour Lausanne-Est variaient entre 28 et 31 francs par année. Cela restant une estimation.

M. Nicolet demande ce qui se passerait si une commune refusait ces statuts. Mme Greiner-Meylan indique que les statuts doivent être acceptés à l'unanimité des

communes. M. le syndic rappelle que Belmont est l'avant-dernière commune à traiter ce préavis et que les autres communes ont déjà accepté. En cas de refus d'une commune, le Conseil d'Etat devrait statuer. Un tel cas ne s'est jamais présenté et il ferait jurisprudence. Les statuts ont été beaucoup discutés dans le groupe de travail. La protection civile met en place une organisation en faveur des biens et des personnes, dans un système plus allégé administrativement, ce qui amène une rentabilité économique. Les communes des deux autres régions verront leurs coûts augmenter.

M. Nicolet a relevé dans le préavis que la commune de Belmont est à 93% de taux de couverture des places protégées. Est-ce que des mesures doivent être prises pour ramener ce taux à 100% ? M. le syndic indique que Belmont, pendant de nombreuses années, dépassait le 100% lorsque il y avait obligation de construire des places dans les habitations. Suite à de nouvelles dispositions, l'obligation de construire en dessous d'un certain nombre de pièces est tombée ; pour les autres, le choix est laissé de construire ou de payer une taxe de remplacement. Ce chiffre varie avec l'arrivée de nouvelles constructions. Aucune mesure concrète ne sera donc prise et un équilibre se fera de manière intercommunale, car des places devront encore se construire à l'avenir.

Mme Rainotte note que les comptes doivent être approuvés au 15 juillet. Elle demande si cela ne posera pas un problème si la commune n'a pas le montant définitif avant l'approbation des comptes communaux au mois de juin. M. le syndic, répond que les comptes de la commune doivent également être approuvés pour le 15 juillet, selon la loi sur les communes. Comme pour les comptes de l'Association de communes pour la police, les communes prennent acte des décisions des Conseils intercommunaux. Au vu de la faible complexité de cette comptabilité, les chiffres devraient être prêts au printemps.

Sans autre question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 1/2018 est accepté à l'unanimité.

#### **7. Nominations pour le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron**

- Nomination d'un délégué du législatif
- Nomination d'un délégué suppléant

Suite à l'acceptation du préavis précédent, le président passe aux nominations statutaires.

Pour la fonction de délégué du législatif, M. Bartolacelli indique de Mme C. Gygi, déléguée de l'ancienne Commission régionale de l'ORPC, se porte candidate comme déléguée du nouveau Conseil intercommunal. Sans autre candidat, elle est nommée par acclamation.

Pour la fonction de délégué suppléant., M. Bartolacelli propose la candidature de M. F. Michaud, membre de la CCAR. Sans autre candidat, il est nommé par acclamation.

M. le Syndic intervient pour indiquer que la Municipalité l'a désigné comme délégué de la Municipalité dans ce conseil intercommunal.

### **8. Divers et propositions individuelles**

Sans intervention, le président clôt la séance du 15 février 2018 à 21h00.

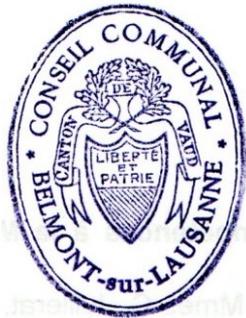
Après une petite pause, Mme la Municipale C. Schiesser fait une présentation du plan général d'affectation (PGA) et M. le Municipal P. Michelet présente la Vision 202x du réseau d'électricité.

#### **Pour le Bureau du Conseil communal**

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture